



## Traité Demaï

### Michna 2 - Chapitre 1

בדמאי,  
אין לו חמץ,  
אין לו בעור,  
ונאכל לאוון,  
ונכנים לירוחלים ויוצאים,  
ומראבדין את מעוטו בדרכיהם,  
ונזתנו לעם הארץ, ונאכל כנגדו.  
ומפללים אותו כסף על כסף,

בוחשת על נחשת,  
כסף על נחשת,  
ובוחשת על הפירות,  
ובלבך שיחזר ויפדיה את הפירות, דברי רבינו מאיר.  
וחכמים אומרים, יעלה הפירות ונאכלו בירוחלים.

Un fruit douteux est exempt de l'ajout du cinquième et de l'obligation de l'élimination (bi'our ma'asserot). Il peut être mangé par une personne en deuil de type onère, on peut l'apporter à Jérusalem et l'en faire sortir, et on peut considérer comme perdue la petite quantité laissée en route. On peut en donner au 'am haarets (à l'ignorant) et en consommer l'équivalent de sa valeur. On peut également rendre profane l'argent du rachat en l'échangeant, argent contre argent, cuivre contre cuivre, de l'argent contre du cuivre et le cuivre contre des fruits à la condition de racheter à la fin ces mêmes fruits, tel est l'avis de Rabbi Méir. Selon les Sages : les fruits doivent être transportés et consommés à Jérusalem.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)